

AVENANT N°2 AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR SABLE 24MX 2018/2019

L'article suivant est modifié :

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

MANIFESTATION

Non-respect du créneau horaire des contrôles administratifs et techniques		Placement au parc fermé en dernière position des dossards jaunes et roses
Non-respect du nombre de passages obligatoires aux stands		1 tour par passage manquant
Rouler en sens inverse sur la piste pour entrer dans les stands		Décision du Jury pouvant aller jusqu'à la disqualification
Circler sans casque (piste, stands, parc coureur)	Première fois	Avertissement
	Récidive	1 tour
Non mise en place du coupe-circuit (quad)		1 tour
Au départ machine non mise en route par le pilote		Stop and go
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de Course		
Départ anticipé		
Couper le circuit		Décision du jury pouvant aller jusqu'à la disqualification
Carton jaune	Première fois	Avertissement
	Récidive	Stop and go. Si stop and go impossible, sanction décidée par le Jury après l'arrivée.
Non-respect des drapeaux (procédure stop and go)	Première fois	Pénalité de temps (Stop and Go)
	Récidive	Disqualification
Aide extérieure	Première fois	1 tour
	Récidive	Disqualification
Réparation sur la piste par le pilote, contraire au règlement	Première fois	1 tour
	Récidive	Disqualification
Effectuer quoi que ce soit en relation avec la machine dans le parc fermé		Mise hors course / Départ refusé
Transpondeur ou puce manquant(e) au départ de la course		Pilote non classé
Transport de l'essence en dehors du réservoir		Disqualification
Communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne		Disqualification
Non-respect des consignes des commissaires en dehors de la piste	Première fois	Avertissement
	Récidive	A la discrétion du Jury

Paris, le 24 octobre 2018